

Département du Rhône - Arrondissement de Lyon

CCAS de Saint-Romain-en-Gal



Élus :	15	Le mercredi 29 avril 2026, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Saint-Romain-en-Gal, légalement convoqué le vendredi 24 avril 2026 s'est réuni en séance publique à l'Espace Louis Graff sous la présidence de Luc THOMAS, Président.
Présents :	12	
Absent(s) :	1	
Pouvoir(s) :	2	
Votant(s) :	14	
Présents		Luc THOMAS, Marie-Alice SEUX, Yves ROBERT, Sandrine ALONZO, Ahlem BOULEFKHAD, Jacques GOURDIN, Jacques ROSSET, Denise BAH, Laurent DOUDAINE, Robert GELAS, Eliane GIRAUD, Jean-Paul TURBELIN
Absent(s) ayant laissé(s) procuration(s)		Annabelle RODRIGUEZ pouvoir à Ahlem BOULEFKHAD Martine VIALLE pouvoir à Laurent DOUDAINE
Absent(s)		Guy SUBLET
Secrétaire de séance		Sandrine ALONZO

Délibération n° 02-2026 : Election d'un Vice-président du CCAS

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, le Conseil d'administration du CCAS doit, dès sa constitution, élire en son sein un(e) Vice-président(e) qui le préside en l'absence du Président.

Monsieur le Président propose à l'assemblée la candidature de Madame Marie-Alice SEUX, adjointe déléguée aux affaires sociales et demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection du/de la Vice-président(e).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PROCLAME** Madame Marie-Alice SEUX Vice-présidente du CCAS. Madame SEUX est immédiatement installée.

Délibération originale

La Secrétaire de séance,
Sandrine ALONZO

Le Président du CCAS,
Luc THOMAS

C.C.A.S
ST ROMAIN EN GAL